



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 5 février 2024

Présents : Guy Altmeisch, Simone Asselborn-Bintz, Jacques Bauer, Dan Biancalana, Claude Clèmes, Martine Cogniou-Looos, Emile Eicher, Paul Engel, Rajesh Etgen, Serge Hoffmann, Tim Karius, Chantal Kauffmann, Michel Malherbe, Annie Nickels-Theis, Lydie Polfer, Ben Streff, Nico Wagener et Guy Wester

Excusés :

Le compte rendu de la réunion du 8 janvier 2024 est approuvé sans observations.

1. Affaires de personnel

Une affaire de personnel est traitée à huis clos.

Par ailleurs, le comité décide la création d'un poste de fonctionnaire de la rubrique « Administration générale », groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, à plein temps.

Il décide finalement de désigner M. Gérard Koob comme secrétaire du syndicat en remplacement de Mme Elisabeth Becker jusqu'à la fin du congé parental de cette dernière.

2. Priorités politiques du nouveau comité

Les membres du comité procèdent à un échange de vues sur les priorités du syndicat pour les années à venir. Les discussions sont basées sur les 36 propositions présentées par le SYVICOL en octobre 2022, en vue des élections législatives de 2023, qui sont confirmées intégralement.

Les membres insistent particulièrement sur la demande d'une obligation légale de consultation du SYVICOL sur tout projet de loi ou de règlement affectant les communes et la nécessité de révision de la réforme des finances communales de 2016. Une autre revendication concerne une harmonisation du régime des subventions étatiques ainsi qu'une adaptation des plafonds de certaines aides financières à la hausse générale des prix, une mesure qui est attendue depuis longtemps. Les membres du comité s'attendent également à plus de soutien étatique en matière de coopération entre communes.

D'autres thèmes importants abordés durant le tour de table sont le statut de l'élu local dans le cadre de la refonte de loi communale, les problèmes que rencontrent actuellement les communes pour recruter le personnel adéquat pour leurs services, tout comme le financement de la Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux (CPFEC), qui grève de plus en plus lourdement les budgets communaux.

Sur base des résultats de l'échange, le bureau préparera un document qui servira de ligne de conduite pour le SYVICOL au cours des prochaines années. Ce document fera l'objet d'une prochaine réunion.



3. Projet de loi n°8302 relative aux établissements classés modifiant : 1° la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie; 2° la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement; 3° la loi modifiée du 26 novembre 2008 concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive; 4° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau; 5° la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets; 6° la loi du 27 août 2012 relative au stockage géologique du dioxyde de carbone; 7° la loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles; 8° la loi du 19 décembre 2014 relative aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine; 9° la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses; 10° le Code pénal

Le comité adopte l'avis du SYVICOL sur le projet de loi susmentionné en insistant particulièrement sur les messages ci-dessous :

- Le SYVICOL ne comprend pas pourquoi la sécurité des salariés est exclue des autorisations du bourgmestre, alors qu'il est compétent pour « assurer la sécurité par rapport au public, au voisinage ou au personnel des établissements ... ».
- Il regrette que la révision des conditions d'aménagement et d'exploitation des décisions délivrées ne soit pas prévue pour le bourgmestre.
- Le SYVICOL est favorable aux articles 17 et 18 relatifs à la digitalisation et à l'harmonisation des délais des procédures. Toutefois, il demande des éclaircissements sur ce qu'il y a lieu d'entendre par les termes « sont instruites de manière prioritaire » pour les demandes prévues au paragraphe 7 de l'article 18 afin d'apporter des garanties aux administrés.
- Il demande que le délai de 20 jours pour rendre l'avis du collège des bourgmestre et échevins relatif aux enquêtes publiques soit maintenu, car un délai de 7 jours est insuffisant.
- Le SYVICOL se pose plusieurs questions sur la mise en pratique de l'obligation de publication imposée aux communes car le texte n'est pas suffisamment clair pour leur permettre de remplir correctement cette obligation.
- Le SYVICOL se félicite du maintien des pouvoirs du bourgmestre concernant les autorisations de la classe 2 et de la création du pouvoir d'infliger des amendes administratives en cas d'infractions constatées. Cependant, il souhaite diminuer les maxima des amendes administratives pour les établissements de la classe 2 et regrette que le produit des amendes infligées par le bourgmestre ne revienne pas aux communes.
- Le SYVICOL réitère sa demande de créer un guichet unique où les demandeurs pourraient introduire un dossier unique pour les établissements soumis à plusieurs autorisations sur un site centralisé sans être obligés d'effectuer des démarches auprès des différentes administrations séparément.

4. Projet de loi n°8218 portant modification : 1° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ; 2° de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Les discussions sur ce projet de loi n'ont pas pu être achevées endéans le créneau horaire fixé et l'avis n'a donc pas été adopté. Il figurera sur l'ordre du jour d'une réunion suivante.



5. Projet de règlement grand-ducal établissant le fichier écologique des essences

Ce projet de règlement grand-ducal d'exécution de la loi du 23 août 2023 sur les forêts est avisé avec les remarques principales ci-dessous :

- En raison de la complexité des données à prendre en considération pour identifier les meilleures essences pour une station particulière, le SYVICOL salue l'introduction d'un outil informatique sur le site du *Geoportail* pour aider les propriétaires forestiers à déterminer lesquelles des 53 essences sont les mieux adaptées à leur station.
- Il préconise que d'autres essences puissent être introduites dans le fichier écologique des essences et ceci au fur et à mesure que les propriétaires, ou toute autre personne concernée, sont en mesure de démontrer empiriquement que ces essences sont conformes à une station particulière au Luxembourg puisqu'elles le sont dans des stations similaires à l'étranger par exemple.

6. Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 avril 2018 relatif à la limitation des émissions en provenance des installations de combustion moyennes

Le comité adopte un avis sur le projet de règlement grand-ducal ci-dessus. Les éléments-clés en sont les suivants :

- Le SYVICOL estime que la définition de la « transformation importante » manque de précision et il demande aux auteurs du texte sous revue de procéder à une révision de celle-ci.
- Il salue le fait que les communes auront la possibilité de calculer la hauteur des cheminées par des méthodes plus récentes que celles décrites en annexe IV.
- Le SYVICOL salue l'article 15 qui ajoute la possibilité aux exploitants d'introduire des demandes motivées auprès du ministre compétent en vue d'une dérogation dans le cadre de la détermination de la hauteur des hautes cheminées.
- Aux yeux du SYVICOL, il est inutile d'obliger l'exploitant à transmettre à l'administration deux rapports parallèlement, qui contiennent les mêmes informations.

7. Nomination des membres des commissions consultatives du SYVICOL et adaptation du règlement interne relatif aux commissions consultatives internes du SYVICOL

Suite à un appel lancé auprès des communes dans la cadre du renouvellement des commissions consultatives du SYVICOL, 79 élus et agents communaux ont demandé de rejoindre une ou plusieurs de ces commissions.

Le comité décide d'accepter toutes les candidatures en remerciant les auteurs pour leur intérêt à participer aux travaux du syndicat.

En outre, il désigne comme présidents des commissions M. Rajesh Etgen (commission 1 – volet administratif), M. Guy Wester (commission 2 – volet technique) et Mme Simone Asselborn-Bintz (commission 3 – volet social).

8. Désignation de représentants dans divers organes consultatifs

Le comité procède à la désignation de représentants au sein de divers organes consultatifs du gouvernement comme suit :



- M. Rajesh Etgen remplacera M. Jean-Marie Sadler au sein de la Commission consultative de prévention d'incendie.
- M. Nico Wagener deviendra membre effectif du Comité de suivi FEDER 2021-2027 en remplacement de M. Georges Mischo. En sa qualité de membre suppléant, M. Wagener sera remplacé par M. Paul Engel. Dans ce même comité, M. Ben Streff succédera à Mme Annie Nickels-Theis comme membre effectif.
- Mme Martine Cognioul-Loos remplacera Mme Raymonde Conter-Klein au sein de la Commission consultative des programmes de l'enseignement musical.
- M. Paul Engel succédera à Mme Marie-Paule Engel-Lenertz comme membre suppléant au Comité de suivi des programmes Interreg Europe 2021-2027 et Interreg NWE 2021-2027.
- M. Nico Wagener deviendra membre effectif du Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés en y remplaçant M. Jean-Marie Sadler.
- M. Nico Wagener succédera à M. Jean-Marie Sadler comme membre effectif au Comité de la gestion de l'eau. Il remplacera ce dernier aussi au sein de la Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique.
- Mme Chantal Kauffmann remplacera Mme Raymonde Conter-Klein comme membre effectif à la Commission des pensions, dont M. Michel Malherbe deviendra membre suppléant en remplaçant M. Jean Schiltz.
- Mme Martine Cognioul-Loos remplacera Mme Annie Nickels-Theis au Conseil arbitral de la sécurité sociale.
- Les personnes suivantes feront partie du Comité directeur de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux en tant que membres effectifs :
 - M. Rajesh Etgen en remplacement de M. Romain Braquet ;
 - Mme Martine Cognioul-Loos en remplacement de Mme Marianne Eiden-Renckens ;
 - Mme Chantal Kauffmann en remplacement de M. Amaro Garcia ;
 - M. Tim Karius en remplacement de M. Romain Osweiler ;
 - M. Claude Clemes en remplacement de M. Nico Wagener.

9. Rapport sur les activités du bureau

En fin de réunion, le président Emile Eicher a présenté le rapport des activités du bureau. Il a informé les membres du comité des réunions du 15 décembre 2023 avec M. le ministre des Affaires intérieures et du 29 janvier 2024 avec M. le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. En outre, M. Eicher a fait un bref résumé de l'entrevue interministérielle du 11 janvier 2024 en guise de préparation au « Logementsdësch » qui aura lieu le 22 février prochain.

10. Plan pluriannuel de financement 2025-2027

Le plan pluriannuel de financement du SYVICOL pour les années 2025 à 2027 est présenté aux membres du comité.

11. Divers

Le comité prend note du fait que la prochaine réunion aura lieu le 18 mars 2024.